

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'ECONOMIE
ET DU TOURISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi 60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey,

VU le Décret 62/PR/CAB du 13/2/1962 portant nomination des membres du Gouvernement,

VU le Décret n° III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement,

VU la lettre 2544/PR/CAB du 30 Octobre 1962 désignant Mr. SAINT BLANCAT Marcel, Inspecteur des Affaires Administratives pour exercer cumulativement avec ses fonctions celle de Directeur de l'Office du Tourisme;

SUR proposition de Monsieur Le Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme,

Le Conseil des Ministres entendu

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Mr. SAINT BLANCAT Marcel, Inspecteur des Affaires Administratives est nommé cumulativement avec ses fonctions, Directeur de l'Office du Tourisme en remplacement de Mr. PEPERTY Roger décedé.

ARTICLE 2. - Le Présent décret qui prendra effet à compter du 30 Octobre 1962 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

VU:

PORTO-NOVO, le 17 DECEMBRE 1962.

Le Ministre du Commerce
de l'Economie et du Tourisme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU

P. DARBOUX

Le Ministre des Finances
et du Travail

Hubert MAGA.

Bertin BORNA

AMPLIATIONS

PR.....	5
SGG.....	4
Ts Ministres	13
MCET.....	2
OFF. du T.	2
MFB Sold	-
Budget CF....	6
Trésor.....	1
OND.....	1
Intéressé.....	1